

DELIBERATION N° 07 - COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Rapporteur : M. LAMY

Vu l'article 1650-1 du Code Général des Impôts relatif à la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.).

Il est institué une C.C.I.D. dans chaque commune.

Pour les communes de plus de 2 000 habitants, elle est composée du Maire ou l'adjoint délégué en qualité de président, et de huit commissaires titulaires. Elle comporte également huit commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la C.C.I.D. est identique à celle du Conseil Municipal.

Les commissaires titulaires et suppléants, hommes ou femmes, doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, âgés de 25 ans au moins, de jouir de ses droits civils, inscrits sur les rôles des impositions directes locales dans la commune, familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le Conseil Municipal est invité à dresser une liste de contribuables, en nombre double, pour les commissaires titulaires et les commissaires suppléants, remplissant les conditions mentionnées ci-dessus, dans les deux mois suivant son renouvellement.

Il convient de noter que la désignation est effectuée par le Directeur Départemental des Finances Publiques. Il veillera au respect de la représentation équitable entre les impôts directs.

Par ailleurs, un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent être domiciliés en-dehors de la commune.

Ainsi, suite à l'installation du nouveau Conseil Municipal, il convient de dresser une liste comportant 16 noms de contribuables pour les commissaires titulaires potentiels, et 16 noms de contribuables pour les commissaires suppléants potentiels.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de dresser la liste des contribuables pour les désignations de commissaires titulaires et suppléants à la Commission Communale des Impôts Directs par le Directeur Départemental des Finances Publiques comme suit :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
Joël LAMY	Denis DEFFOUN
Xavier DUSSAULX	Sophie KOZEL
Pierre REINSTADLER	André BERTRAND
Claude BORACE	Claude CHAFFAUT
William LOMBARD	Philippe FRITSCH
Jean-Daniel KIELISZEK	Henri WEIMANN
Michel TOUZIN	Marcel GAUZELIN
Sylvie DIOT	Claude LOMBARD
Michel CHAUVANCY	Evelyne TOLLINI
Sandrine LAVAL	Jean-Yves MAIMBOURG
Jean-Paul SILVESTRE	Claude VERZELLES
Patrice CUQ	Sylvie MARIN
Jacqueline PICARDAT	Béatrice POIRSON
Alain STEINMETZ	Patrick PECHINE
Gilles FLOQUART	Michel JABOT
Jacques BACHMANN	François MEYER